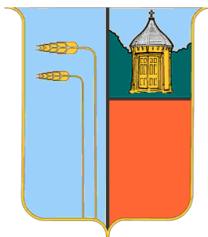


Saint~Jacques~

le~Mineur



# AVIS PUBLIC

## Dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'à une séance du Conseil qui se tiendra le mardi 13 avril 2021 à 19h00, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- Lot 6 300 732 du 1010 montée Gagné (zone ID-11) :

Le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage privé autonome d'une superficie de 151,5 mètres carrés alors que l'article 4.2.5, para. 3 du *Règlement de zonage 1200-2018* stipule que la superficie maximale d'un garage privé autonome pour un usage résidentiel est de 112 mètres carrés.

La demande porte aussi sur une demande de dérogation mineure concernant la hauteur dudit garage. La hauteur demandée pour le garage est de 7,01 mètres alors que l'article 4.2.5, para. 4 du *Règlement de zonage 1200-2018* stipule que la hauteur maximale d'un garage privé autonome pour un usage résidentiel est de 4,88 mètres lorsque le bâtiment principal ne comporte qu'un seul étage.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de la séance ci-avant mentionnée par l'un des moyens suivants :

- Par le lien de la visioconférence via [www.sjlm.ca](http://www.sjlm.ca)
- Lettre reçue avant le 9 avril 2021: au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0 ;
- Par courriel au [amenagement@sjlm.ca](mailto:amenagement@sjlm.ca)

Pour toutes questions vous pouvez communiquer avec le service de l'urbanisme au 450-347-5446 au poste 203.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce lundi 22 mars 2021.

Mario Besner, *dir.gén.et sec.-très.*

---

Je, soussigné, Mario Besner, Dg et sec.-très. certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Code municipal entre 08h00 et 17h00, le 22 mars 2021.

---

Mario Besner, Directeur général et secrétaire-trésorier